

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 20 juillet 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Marie Dominique Georgette Pierrette JULLIAN, retraitée, veuve de Monsieur François Marie Mathieu STEFANI, demeurant à AJACCIO (20000) 13 Avenue Colonel Colonna Ornano Résidence Triana. Née à FORBACH (57600), le 16 août 1953.

Monsieur Franck STEFANI, chercheur, célibataire, demeurant à QUEBEC - PROVINCE DE QUEBEC (CANADA) 639 rue Saint Olivier. Né à AJACCIO (20000) le 16 avril 1980.

Ils possèdent à titre de propriétaire et de façon continue, paisible, publique, non équivoque, depuis plus de 30 ans, savoir :

- Madame Marie Dominique Georgette Pierrette JULLIAN pour la totalité (1/1) en usufruit
- Monsieur Franck STEFANI, pour la totalité (1/1) en nue-propriété

Sur la commune d'AJACCIO (20000)

Dans un ensemble immobilier situé 5, rue Comte Bacciochi, cadastré section BW n° 230 pour 04 a 69 ca, le lot n° 30 (WC extérieur) .

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr